



RECOMMANDATIONS POUR LA PRESENTATION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Document à l'attention des étudiants en Sciences

2015 - 2016



www.bib.ulb.ac.be

1. Introduction : Pourquoi une bibliographie ?

Les références sont essentielles, car d'une part elles valident, crédibilisent votre travail, et d'autre part elles permettent au lecteur de vérifier et éventuellement utiliser vos sources.

Tout travail scientifique doit donc comporter une bibliographie qui reprend l'ensemble des publications que vous citez : articles dans des revues scientifiques, ouvrages, chapitres d'ouvrages, rapports techniques, mémoires, articles de presse, sites Web, revue électronique, etc. Notons que les éléments autres que textuels (figures, graphiques, tableaux, etc.) doivent également être référencés, sans toutefois devoir figurer dans la bibliographie (voir détails ci-dessous). Sans ces références, le travail effectué sera considéré comme du plagiat.

2. Quelles sont les règles bibliographiques ?

2.1. Citer dans le texte

Il existe plusieurs manières de citer dans le texte :

- par nom du premier auteur et année de publication entre parenthèses ()

Exemple : L'existence de différentes régions à l'intérieur du champ réceptif a été découverte en 1950 (Kuffler, 1952) en étudiant les cellules ganglionnaires de la rétine.

- par ordre numérique entre crochets []

Exemple : En 1950, Kuffler a découvert l'existence de différentes régions à l'intérieur du champ réceptif en étudiant les cellules ganglionnaires de la rétine [14].

- Sous forme de note de bas de page.

Exemple : En 1950, Kuffler a découvert l'existence de différentes régions à l'intérieur du champ réceptif en étudiant les cellules ganglionnaires de la rétine¹⁴.

En bas de page : ¹⁴ Kuffler, Neurons in the retina: organization, and excitation problems, 1952.

La plus communément utilisée en sciences est la méthode auteur-année; c'est donc celle que nous détaillons ici.

Lorsqu'il y a un **seul auteur**, on référencera

soit : "[selon Loriau \(2012\), les bactéries sont](#)"

soit : "[...essentiellement consommées par les bactéries \(Loriau, 2012\)](#)".

Lorsqu'il y a **deux auteurs**, on mentionnera le nom des deux auteurs,

soit : "[selon Loriau et Cochez \(2011\), les bactéries sont](#)"

soit : "[...essentiellement consommées par les bactéries \(Loriau et Cochez, 2011\)](#)".

Lorsqu'il y a **plus de deux auteurs**, on écrira [Masy et al. \(2008\)](#) et non Masy, Wartin et Merner (2008).

Si parmi les sources citées, 2 articles ou plus ont été publiés par les **mêmes auteurs la même année**, on fera suivre, l'année de publication par les minuscules a, b, c, ..., et ce tant dans le texte que dans la bibliographie.

Exemples : [Loriau \(1999a\)](#), [Loriau \(1999b\)](#); [Loriau et Masy \(1999a\)](#), [Loriau et Masy \(1999b\)](#)

Lorsque l'information est obtenue par un **auteur interposé**, et que l'article original n'a pas été consulté, on écrira par exemple, "[\(Simon, 1977, in Faway, 1999\)](#)" où Simon est l'auteur original et Faway l'auteur interposé.

Lorsque **plusieurs références** citent la même information, on classe les références par ordre chronologique d'année de publication.

Exemple: "[...essentiellement consommées par les bactéries \(Loriau et Cochez, 2011, Loriau, 2012\)](#)".

2.2. Rédiger sa bibliographie

La bibliographie est donc une liste de références unique, structurée, insérée en fin de document mais avant les annexes, et présentée suivant des règles précises, chaque référence devant contenir un certain nombre d'éléments, présentés dans un ordre précis et selon un format prédéfini. Il existe cependant un très grand nombre de formats différents; l'aspect le plus important étant la cohérence au sein de votre liste. Le guide synthétique ci-dessous présente les références en style **APA**, celui utilisé couramment en sciences, et proposé dans les formats d'exportation de la plupart des bases de données ou catalogues. N'hésitez donc pas à utiliser ces outils d'exportation des références, puisque vos références seront ainsi -quasi- formatées correctement.

Il est indispensable que toute référence bibliographique dans le texte soit reprise dans la bibliographie, et que toute notice dans la bibliographie soit insérée, référencée dans le texte.

S'il s'agit d'un **article** (périodique, magazine, presse, ...) :

Auteur, A. A., Auteur, B. B. et Auteur, C. C. (année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, volume(numéro), page de début-page de la fin.

Winston, G. W., et Di Giulio, R. T. (1991). Prooxidant and antioxidant mechanisms in aquatic organisms. *Aquatic Toxicology*, 19(2), 137-161.

✓ Lorsqu'un numéro de série est mentionné, l'indiquer avant le numéro du volume et entre parenthèses ; lorsqu'un numéro de fascicule est mentionné, l'indiquer après le numéro du volume et entre parenthèses.

Par exemple : série 6, volume 42, fascicule 3, pages 112 à 137 s'écrira : (6)42(3):112-137.

✓ Les abréviations des titres des périodiques doivent être conformes à l'usage international ; elles doivent en tout cas permettre la lecture automatique des titres.

✓ À partir de 8 auteurs, inscrire les 6 premiers, suivi de points de suspension (. . .) puis du dernier auteur cité.

S'il s'agit d'un **ouvrage** considéré dans son entièreté (livre, thèse, travail de fin d'études...) :

Auteur, A. A. (année). *Titre du livre* (x^e éd., vol. x). Lieu de publication : Maison d'édition.

Marchand, J. (2002). *Dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres*. (6^e éd.; vol. 3). Paris, France: Lavoisier.

S'il s'agit d'un **chapitre** d'un livre collectif :

Auteur, A. A. (année). Titre du chapitre. Dans A. Directeur et B. Directeur(dir.), *Titre du livre* (xe éd., vol. x, p. xx-yy). Lieu de publication : Maison d'édition.

Williamson, A., Hillier, W. Wydrzynski, T. (2008). Expression of the manganese stabilising protein from a primitive cyanobacterium (Chapitre 11, pp. 513-530). **Dans** J.F Allen (Eds.) , *Photosynthesis. Energy from the sun*. Dordrecht: Springer Netherland.

Si l'article, l'ouvrage ou le chapitre est en ligne **avec DOI**, ajouter à la fin: [doi:10.1016/0166-445X\(91\)90033-6](https://doi.org/10.1016/0166-445X(91)90033-6). S'il est en ligne **sans DOI**, ajouter à la fin: Repéré à <http://journals.lww.com/neuroreport/>

S'il s'agit **d'une page sur un site web** :

Rappel : Soyez vigilants quant à la crédibilité des infos sur le Web !

Auteur, A. (année). Titre du document. Repéré à URL

Exemple 1 : Jancovici, J.M. (2010). Manicore. Repéré à <http://www.manicore.com/>

Exemple 2 : Organisation mondiale de la Santé (2004). Faits et chiffres. Dans *OMS, L'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé*. Repéré à http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/facts2004/fr/index.html

S'il s'agit de **wikipédia ou d'un autre wiki** :

Entrée consultée. Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Repéré le date et année à URL

Alfred Russel Wallace. Dans *Wikipedia*. Repéré le 5 juin 2014 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Alfred_Russel_Wallace

Si vous citez 2 fois la même référence :

- Zumdahl, S. S., & Zumdahl, S. A. (2014). *Chemistry. Australia: Brooks/Cole*, Cengage Learning, p108.
- *Ibid.*, p. 43.

Ibid en italique indique que cette référence est issue du même ouvrage que la précédente, et que seul le numéro de page qu'elles pointent diffère.

S'il s'agit d'éléments **autres que textuels (figures, graphiques, tableaux, etc.)** :

Ils doivent également être référencés, sans toutefois devoir figurer dans la bibliographie. La règle communément admise est en effet d'insérer la **référence bibliographique complète sous l'élément** en question (bien que cela ne corresponde pas à la règle du format APA).

Ordre des notices dans la bibliographie :

Les notices bibliographiques sont en premier lieu classées par **ordre alphabétique** du premier élément (nom du premier auteur).

Si plusieurs notices ont le même premier élément, elles sont classées sur la base du deuxième élément : soit à nouveau par ordre alphabétique s'il s'agit d'un deuxième auteur, soit par ordre chronologique s'il s'agit de l'année de publication, et ainsi de suite jusqu'à classer les notices publiées la même année par les mêmes auteurs par ordre chronologique. Dans ce cas-là on rajoute une lettre minuscule à l'année de publication (« 2007a », « 2007b », etc.) qui sera reprise dans la référence bibliographique correspondante dans le texte.

Plus d'infos sur le style APA :

- [APA style](http://fr.wikipedia.org/wiki/APA_style). Dans *Wikipédia*. Repéré le 5 juin 2014 à http://fr.wikipedia.org/wiki/APA_style
- [Citer selon les normes de l'APA \(2011\)](http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108). Repéré à <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>
- Desaulniers D. (2015) [Tableau de consultation rapide](http://guides.bib.umontreal.ca/uploads/uploads/original/tableau-apa.pdf?1436471733). Repéré à <http://guides.bib.umontreal.ca/uploads/uploads/original/tableau-apa.pdf?1436471733>

3. Comment ne pas faire de plagiat ?

Sans références, le travail effectué sera considéré comme du plagiat. La règle d'or est de **mentionner vos sources**, en l'occurrence de joindre des références bibliographiques complètes, et ce quel que soit la provenance de l'élément recopié (livre, article de journal, site Web, revue électronique,...). Ceci est valable :

- ✓ pour toute citation -recopiage tel quel ou **traduction-**,
! Dans ce cas, il faut en plus mettre le texte **entre guillemets**.
- ✓ pour toute reproduction d'éléments non textuels,
! Toute **image** déposée sur Internet reste la propriété de son auteur, et il faut lui demander l'autorisation d'utiliser son image, sauf s'il s'agit d'images libres de droit ou distribuées sous licence Creative Commons (CC).
- ✓ mais également en cas de **paraphrase**, c'est-à-dire lorsque vous réécrivez un passage en reprenant les idées d'un auteur.

Seule une information de **notoriété publique** (fait connu par une majorité de la population et facilement vérifiable tel que date, lieu, événement...) ne doit pas être citée. Par contre, toute interprétation d'un fait doit être citée. Dans le doute, il vaut mieux citer la source de l'information.

Le plagiat implique, dans tous les cas, l'annulation du travail car l'étudiant qui plagie ne répond pas aux exigences minimales de rigueur scientifique attendues. Des sanctions disciplinaires sont également possibles en cas de plagiat frauduleux avéré ([articles 76 & 77 du règlement des examens et des jurys](#)).

Pour information, le logiciel Compilatio est utilisé à l'ULB pour détecter les éventuels plagiats dans les travaux ([compilatio.net](#)). Il existe une version étudiante vous aidant à élaborer correctement votre bibliographie, vérifier vos citations, et améliorer la qualité générale de votre travail.

4. A qui demander de l'aide ?

Pour en savoir plus sur le plagiat et comment l'éviter, il est vivement recommandé de consulter la [page dédiée au plagiat sur le site des bibliothèques](#) et de faire le [tutoriel](#) (qui ne prend que 30 minutes !) mentionné sur cette même page. Des quiz sont également à votre disposition sur :
<http://www4.fsa.ulaval.ca/cms/site/fsa/accueil/formation/polreglements/plagiat/quizplagiat>
<http://icampus.uclouvain.be/courses/PLA/document/QuizPlagiatAout2012-Web/index.html>

En cas de doute et pour toute information complémentaire concernant la rédaction d'un rapport, n'hésitez pas à poser des questions à vos professeurs et assistants, ainsi qu'à votre formateur en bibliothèque via bst@ulb.ac.be.